



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Limites

Question écrite n° 11108

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, qu'en réponse à sa question écrite n° 3196, il lui a indiqué que, le Ciater devait engager une réflexion sur l'adaptation de la carte des arrondissements. Il souhaiterait connaître quel est l'état d'avancement du dossier.

Texte de la réponse

Ainsi qu'il avait effectivement été indiqué à l'honorable parlementaire, le comité interministeriel de l'administration territoriale a pris acte, lors de sa réunion du 23 juillet 1993, de l'inscription de cette préoccupation dans les réflexions à engager dans les mois à venir. Une réflexion a d'abord été conduite dans le cadre du débat national sur l'aménagement du territoire qui s'est déroulé, à l'initiative du Gouvernement, dans l'ensemble des régions de France du mois d'octobre 1993 au mois de mai 1994. Il est apparu une large convergence de vues entre les différents acteurs (élus locaux, citoyens, représentants du monde associatif et socio-économique...) pour souhaiter une adaptation de la carte des arrondissements afin que l'action de l'administration territoriale de l'Etat soit bien articulée avec l'ensemble de sa politique de développement du territoire. Aussi, le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire propose d'organiser l'implantation de services de l'Etat dans le cadre de « pays », constituant des entités géographiques homogènes présentant des solidarités en matière d'emploi et d'équipements publics et privés. Dans cette logique, le ressort territorial des arrondissements serait adapté pour tenir compte du périmètre des pays qui doivent par ailleurs constituer le site privilégié pour le développement de la coopération intercommunale. Ainsi, dans chaque arrondissement, le sous-prefet serait désormais mieux à même d'animer les services de l'Etat et de contribuer au développement local.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11108

Rubrique : Arrondissements

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 699

Réponse publiée le : 13 juin 1994, page 3018